

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Clermont-Ferrand, le 20/03/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CLERMONT-FERRAND**

6 cours Sablon - CS90129
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Téléphone : 04.73.14.61.00
Télécopie : 04.73.14.61.22

Greffe ouvert du lundi au vendredi
8h30-12h/13h-16h sauf vendredi 15h30

E24000025 / 63

Monsieur
COMMUNE DE PUY-GUILLAUME
BP 27
63290 PUY-GUILLAUME

Dossier n° : E24000025 / 63
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : le projet de modification du plan local d'urbanisme

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Michelle CLEMENT, professeur agrégé de lettres, en retraite, demeurant 62 avenue Paul Bert, CHAMALIERES (63400) (tel : 04.73.93.59.24 ; portable : 06.86.89.15.54) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pierre ROSNET (tel : 04 73 84 40 58 ; portable : 06 42 94 74 76) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

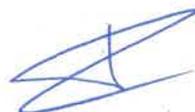
La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables modifie l'article L.123-4 du code de l'environnement et impose la désignation d'un commissaire enquêteur suppléant. Je vous informe qu'il n'intervient pas dans le déroulement de la procédure et que toute intervention de sa part ne pourra être indemnisée sauf suppléance effective du titulaire.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P /Le greffier en chef,



LE GREFFIER EN CHEF
Tel. : 04 73 14 61 17

DECISION DU

20/03/2024

N° E24000025 /63

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CLERMONT-FERRAND

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation

CODE : 1

Vu enregistrée le 14/03/2024, la lettre par laquelle le maire de la commune de Puy-Guillaume demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur le projet de modification du plan local d'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Michelle Clément est désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierre Rosnét est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Puy-Guillaume et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20/03/2024

la présidente,



Sylvie Bader-Koza